

**Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DECISION DU PRESIDENT

Convention de prestation de service avec Mme Anne LOUËR

Je, soussigné Philippe LE RAY, Président de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2020DC/049 du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la négociation, la passation, l'exécution et le règlement de toute convention conclue à titre gratuit, ou dont les engagements financiers sont inférieurs ou égaux à 90 000 € HT et lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget, notamment les conventions de servitudes, de passages et relatives aux indemnités d'éviction des locataires-exploitants, à l'exclusion des subventions versées aux associations ;

Considérant l'action Défi Famille Zéro Déchet de Jardin à mettre en place dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et du Programme d'actions Territoire Econome en Ressources de la Communauté de communes ;

Considérant les missions en faveur de la transition écologique et plus particulièrement l'éco-jardinage portées par Mme Anne LOUËR et sa capacité opérationnelle ;

Considérant la volonté de la Communauté de communes de soutenir et de collaborer avec les partenaires locaux ;

DÉCIDE

de signer la convention de prestation de service avec Mme Anne LOUËR pour le suivi et l'animation de l'opération Mon Jardin Zéro Déchet, d'une durée d'un an à la signature de la convention.

Ce partenariat sera rémunéré à hauteur de 10 000€, ainsi que des frais de déplacement suivant le barème détaillé dans la convention.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte publié électroniquement le : 28 SEP. 2023

Fait à Auray, le 26 septembre 2023

Le Président



Philippe LE RAY